

tion d'avoir de bonnes mœurs et de verser dans la caisse de la société la modique somme de CINQUANTE centins ou de VINGT-CINQ centins, selon que l'on tient à être enterré en tout ou en partie seulement à ses frais.

Une fois reçu membre, il suffit d'être exact à renouveler chaque année, au temps prescrit, sa légère contribution et d'être fidèle aux petites pratiques de piété prescrites par le règlement, telles que la récitation quotidienne d'un *Pater* et d'un *Ave* pour la dernière personne défunte dans l'association, et d'un autre *Pater* et *Ave* pour la première qui doit y mourir. Or qu'y a-t-il en tout cela qui ne soit non-seulement possible, mais encore facile à tout le monde, au pauvre comme au riche, au simple ouvrier comme au grand seigneur ? Il faudrait être bien perdu de mœurs pour ne pas pouvoir être admis dans une association composée de plus de DEUX CENTS MILLE membres, dont beaucoup sans doute ne sont pas des saints de premier ordre. Il faudrait être bien pauvre pour ne pas pouvoir fournir annuellement la faible contribution d'un trente sous ou d'un écu ; enfin il faudrait n'avoir aucune religion pour ne pas pouvoir accomplir les petites pratiques de piété imposées par le règlement. D'où nous concluons